



## Programme wallon de Développement rural 2014-2020 40 nouveaux projets de restauration de la nature sélectionnés

Le gouvernement wallon a approuvé la sélection de 40 projets de restauration de la Nature. Ces projets ont été sélectionnés dans le cadre des appels à projets 2019 du Programme wallon de Développement rural et bénéficient d'un co-financement européen via le fonds FEADER.

Ces subventions sont accordées pour des travaux tels que le **débroussaillage**, le **déboisement** (sous certaines conditions), la **pose de clôtures**, la **création de mares** ou des **aménagements pour la faune**. Ces travaux doivent avoir pour objectif d'améliorer l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire.

Pour Céline Tellier, « *ces projets sont importants car ils permettent à des particuliers, des communes et la Région wallonne de s'impliquer concrètement dans la restauration de la biodiversité* ».

Parmi les 40 projets retenus, citons par exemple l'aménagement du Marais de Laurensart à Grez Doiceau, la restauration des prairies alluviales du Fourneau Saint-Michel à Saint-Hubert ou encore la création d'un pré-verger au château de Freyr.

Projets retenus 2019	Part de la Wallonie (€) 60%	Part FEADER (€) 40%	Montant total (€)
40	1.095.019,12	730.012,74	1.825.031,86

### CONTACTS PRESSE :

**Céline Tellier** – Ministre wallonne en charge de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Nathalie Guilmin – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be) +32 499 20 70 16